

Réunion du 20 juin 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 76
Nombre de votants : 87

L'an deux mille seize, le vingt juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET (suppléante de M. Michel BARBE), Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis VOIVRET (suppléant de M. Régis CASSAROUME), Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PÉHÉ, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Bernard MELIANDE, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Claude ESCOFET (suppléant de M. René LACABE), Michel LABOURDETTE, Rémi MAUBAYOU (suppléant de Mme Marie-Thérèse LAVIELLE), Marie-Christine CANTON (suppléante de M. Jean LABASTE), Pierre LAFARGUE, Jean LASJOURNADES (suppléant de M. Raymond INCHASSENDAGUE), Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS.

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Philippe GARCIA (pouvoir à Mme Madeleine BROLESE), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel BARBE, Daniel BOULIN (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Dominique TOUYA, Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, M. Régis CASSAROUME, Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Gilbert AURRIAC), Jeanne LUGA, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Dominique LALANNE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à M. Patrick PEYRE-POUTOU), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Mme Jacqueline LACLAU-PECHINE), René LACABE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET) et Philippe ARRIAU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 30 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS FINANCIER ENTRE LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ POUR LE RACCORDEMENT EN FIBRE OPTIQUE D'ENTREPRISES ISOLEES

Rapporteur : M. Michel CAMDESSUS

Le programme initié par le Département 64 et cofinancé par la communauté de communes

avait retenu, en 2010, la desserte en fibre optique de 5 zones d'activités :

- ZI de Pardies
- PLATEFORME SOBEGI à Mourenx
- ZONE INDUSLACQ à Lacq
- ZA Abos/Tarsacq
- ZA Naude.

Cependant, face aux besoins des entreprises, il a semblé opportun aux élus de la communauté de communes d'étendre cette action à toutes les zones d'activités du territoire (7 autres zones d'activités du territoire) :

- ZI de Mont
- ZAE d'Os-Marsillon
- ZA DASSAULT à Artix
- ZA EUROLACQ 1 à Artix
- ZA DEUS POUEYS à Labastide-Cézeracq
- CHEMSTART'UP à Lacq
- ZA EUROLACQ 2 à Artix.

Au total, environ 6 km de fibre optique ont été déployés.

Deux autres zones, la zone de Loupien, à Monein, et celle de N'Haux, à Arthez-de-Béarn, disposent de fourreaux en attente. Le raccordement en fibre optique reste à l'initiative des entreprises qui peuvent se rapprocher du délégataire du conseil général, Iris64, pour une étude et des conseils.

Dans la continuité de ces actions, le Département propose à la communauté de communes de Lacq-Orthez un partenariat par le biais d'une convention, pour le raccordement au réseau fibre optique Iris 64, d'entreprises isolées.

En effet, l'usage et le développement des technologies de l'information et de la télécommunication constituent un atout pour la compétitivité des entreprises et par voie de conséquence participe au développement économique local tel qu'il figure dans les compétences de la communauté de communes.

Il est important que les entreprises éloignées des zones d'activités aient également accès au haut débit voire très haut débit.

Les dossiers des entreprises REXAM située sur la commune de Mont, et OTECH située sur la commune de Puyoô, ont d'ores et déjà été retenus. Les travaux d'adduction devraient débiter à l'automne 2016.

Ainsi, afin de poursuivre le projet d'aménagement numérique de son territoire, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la convention d'offre de concours financier entre le Département des Pyrénées-Atlantiques et la communauté de communes de Lacq-Orthez selon les conditions définies dans le projet annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques **CASSIAU-HAURIE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/06/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/06/2016